



DÉLIBÉRATION 2021- 0065

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 33
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 01/12/2021
Date d'envoi à la SP de condom :
Date d'affichage :
Votes contre : 0
Votes pour : 33
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth,

Excusés remplacés par : Mr CARRE Michel remplacé par Mr ROZES Xavier, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline,

Ayant donné procuration : Mme COLLADELO Marie-Claire a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme LACAVE Delphine a donné procuration à Mr DURAND Georges-Manuel, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette,

Absents excusés : Mr ALBINET David, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr LAFFORGUE Matthieu.

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Héléne,

Participants sans droit de vote : Mr MONDIN José élu suppléant de Fourcès, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Extension et rénovation énergétique des bureaux du SAT - plan de financement - demandes de DETR 2022 et de subvention auprès de la Région Occitanie

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée,

Lors du dernier comité syndical, le projet d'extension et de rénovation énergétique du SAT a été présenté. Un estimatif prévisionnel de ce projet a depuis été établi par le bureau d'étude économiste en construction CEEC à hauteur de **520 990 € HT**, maîtrise d'œuvre comprise.

Au-delà de l'agrandissement des bureaux qui s'avère nécessaire pour offrir de bonnes conditions de travail aux agents et d'accueil aux usagers, ce projet poursuit le double objectif de mise aux normes d'accessibilité des ERP et d'amélioration de la performance énergétique et pourrait bénéficier de financement au titre de la DETR 2022.

De même, il peut également bénéficier du dispositif de la Région Occitanie en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, à hauteur de 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 166 667 €HT.

Le plan de financement peut s'établir comme il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense éligible à la DETR	520 990	DETR 30%	156 297
Dépense éligible Région Occitanie	177 000	Région Occitanie 30% Sur dépense plafonnée à 166 667	50 000
		Autofinancement ou emprunt	314 693
TOTAL	520 990 €HT	TOTAL	520 990 €HT

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- ✓ D'adopter le plan de financement ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des services de l'Etat une DETR 2022 et une subvention auprès de la Région Occitanie, telles que figurant dans le plan de financement ci-dessus adopté, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 08 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211208-2021-0065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délégation du Président,

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Geneviève ARSLANIAN